

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la commune de Chouday  
en date du lundi 11 septembre 2017 à 20h00**

**Présents:** Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, Mr DIEZ DEL VAL Stéphane, PILLET Stéphane, RATERO Stéphanie, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, DUBOIS de la SABLONIERE Yann, ROUSSEAU André

**Pouvoirs:**

Convocation du conseil municipal du 04/09/2017

Mr PERIOT Didier est désigné comme **secrétaire de séance**.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Validation des entreprises choisies et autorisation à signer les marchés des travaux 2017
- Autorisation de réalisation de prêt (LMT 10 ans + ligne de trésorerie)
- Décisions modificatives pour affectation du résultat d'exploitation 2016 à rectifier, amortissements, inscription emprunt au budget
- Borne à incendie
- Fonds d'Aide aux Jeunes 2017
- Validation du rapport de l'eau 2016
- Délibérations sur le PLUi
- Demande de subvention FAR 2018
- Soutien à l'Outre-Mer
- Questions diverses : ramassage des ordures ménagères à la Boutanderie, Syndicat de la vallée de l'Arnon, changement des tuyaux de plomb, cadeau de nouvelle année etc...

Le conseil municipal approuve le dernier procès-verbal.

**1. Autorisation de signer les marchés des travaux 2017**

Mme le Maire expose que pour la réalisation des travaux d'aménagement de la maison du tennis et de l'atelier, il est

nécessaire de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises choisies lors de la commission d'appel d'offres. Elle donne le détail des différents devis retenus.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer les marchés de travaux 2017.

## **Délibération 2017-séance du 11/09/17 – n°16**

### **2. Autorisation de réalisation de prêt**

Mme le Maire expose que pour la réalisation des travaux, il sera nécessaire de réaliser un prêt de 110 000 euros sur 10 ans au taux de 0.83 % auprès de la Caisse d'Epargne. Elle demande également à l'autoriser à ouvrir une ligne de trésorerie en 2018 en cas de besoin seulement.

Tableau actualisé :

Montant des travaux selon devis : 230 000 €

Maitrise d'œuvre et diagnostic divers : 25 000 €

Aménagements : 10 000 €

| <b>Financement</b> | <b>Nature</b>                                  | <b>Montant base H.T</b> | <b>Taux</b> | <b>Montant subvention</b> |
|--------------------|--|-------------------------|-------------|---------------------------|
| Etat               | <b>DETR</b>                                    | 228 000 €               | 30%         | <b>68 400 €</b>           |
| Département        | <b>FAR 2017</b>                                | 61 000 €                | 15%         | <b>9 150 €</b>            |
|                    | <b>FAR sport</b>                               | 61 000 €                | 15%         | <b>9 150 €</b>            |
|                    | <b>FAR 2018</b>                                | 93 189 €                | 20%         | <b>18 639 €</b>           |
| Parlementaire      | <b>Mr Mayet</b>                                |                         |             | <b>5 935 €</b>            |
| CRAM               | <b>Carsat</b>                                  | 102 072 €               | 50%         | <b>51 036 €</b>           |
| Banque             | <b>Emprunts LMT</b>                            | 110 000 €               | 0,83%       |                           |
|                    | <b>Ligne de trésorerie TVA et attente subv</b> | 200 000 €               | 0,90%       |                           |
| ETAT               | <b>FCTVA</b>                                   | 270 000 €               | 15%         | 40 500 €                  |

## **Délibération 2017-séance du 11/09/17 – n°17**

## **Délibération 2017-séance du 11/09/17 – n°18**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer un prêt de 110 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et l'ouverture de ligne de trésorerie en 2018 en cas de besoin.

### **3. Décisions modificatives pour affectation du résultat d'exploitation 2016, amortissements, inscription emprunt au budget**

Investissement clôture 2015 : **62 257,36 €**  
Résultat de l'exercice 2016 : **- 16 347,70 €**  
Résultat à la clôture de l'exercice 2016 : **45 909,66 €**  
Restes à réaliser en dépenses : **36 450,00 €**  
Restes à réaliser en recettes : **7 813,00 €**  
Excédent de fonctionnement global cumulé 2016 :  
**213 784,55 €**

La somme de **17.272,66€ a été affectée à tort au compte 1068.**

Par conséquent la somme de **17 272,66 €** sera réaffectée à l'excédent de fonctionnement reporté pour atteindre la somme de **213 784,55 €.**

Le résultat de clôture 2016 : **45909,66 €** sera inscrit en excédent d'investissement reporté en recettes et au compte 2313.

Une somme de 1 500 € au titre des immobilisations 2017 sera inscrite en recettes pour équilibrer les écritures d'ordre budgétaire.

En outre, l'emprunt de 110 000 € qui sera contracté auprès de la Caisse d'Epargne sera inscrit au budget.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2016 modifié ainsi que l'inscription de 1 500 € au titre des immobilisations 2017 et 110 000 € au titre de l'emprunt Caisse d'Epargne.

**Délibération 2017-séance du 11/09/17 – n°19**

**Délibération 2017-séance du 11/09/17 – n°20**

### **4. Borne à incendie**

Mme Le Maire rappelle que lors du conseil municipal de novembre 2016, le conseil l'avait autorisée à installer une borne incendie au hameau de la Boutanderie pour un montant de 3 948 € TTC. Ces travaux seront réalisés courant du mois de septembre ou octobre.

### **5. Fonds d'Aide aux Jeunes 2017**

Le Conseil départemental est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ce fonds F.A.J est attribué pour les personnes ne pouvant prétendre au RSA jeunes. Le Conseil départemental, sollicite la commune, comme tous les ans, pour abonder ce fonds à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans identifié sur la commune par le dernier recensement INSEE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2017.

### **Délibération 2017-séance du 11/09/2017 – n°21**

#### **6. Validation du rapport de l'eau 2016 du Syndicat du Cousseron.**

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat du Cousseron.

- 1 200 habitants desservis.
- 562 abonnés domestiques.
- 104 km de réseau.
- 63 396 m<sup>3</sup> d'eau produite (-14,6%) à raison de 400 m<sup>3</sup>/heure.
- 60 345 m<sup>3</sup> d'eau vendus. (+1.2%)
- L'abonnement du compteur varie de 67 € à 163 € en fonction du débit et n'a pas évolué.
- Le prix du m<sup>3</sup> est fixé à 1,00 €. Une augmentation en 2018 de 0,02€/m<sup>3</sup>.
- La redevance est à 0,23 €/m<sup>3</sup>.
- 13 prélèvements d'eau pour analyse. La qualité de l'eau est toujours conforme aux limites d'exigence de qualité en vigueur sur l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, présence de molécules de pesticides (glyphosate), à l'état de traces.
- Il reste 157 branchements en plomb.
- 3 947 € ont été investis en travaux en 2016.
- Il reste 31517,29 € d'encours.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité, le rapport annuel 2016 du syndicat du Cousseron.

### **Délibération 2017-séance du 11/19/17 – n°22**

## **7. Délibérations PLUI ex Communauté de Communes du Canton de Vatan et ex 3CB**

Mme le Maire expose que conformément à l'article 153 -12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) du PLUI de l'ex Communauté du Canton de Vatan. Lecture est faite des orientations.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité, les orientations du PADD de l'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan tel que proposées par la nouvelle communauté de communes.

### **Délibération 2017-séance du 11/04/17 – n°23**

Mme le Maire précise que conformément à l'article 153 -12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) du PLUI de l'ex Communauté de Communes de Champagne Berrichonne. Lecture est faite des orientations.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité, les orientations du PADD de l'ex communauté de Communes de Champagne Berrichonne tel que proposées par la nouvelle communauté de communes.

### **Délibération 2017-séance du 11/04/17 – n°24**

## **8. Demande de subvention FAR 2018 : création d'un atelier communal**

Mme le Maire rend compte au conseil municipal des démarches entreprises pour la création d'un atelier communal et que le projet est éligible au programme FAR 2018.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de présenter le projet : création d'un atelier communal au programme FAR 2018.

## Plan de financement globalisé

| <b>Financement</b> | <b>Nature</b>            | <b>Montant travaux base H.T</b> | <b>Taux</b> | <b>Montant subvention</b> |
|--------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------|---------------------------|
| Etat               | <b>DETR</b>              | 255 000 €                       | 30 %        | 68 400 €                  |
| Département        | <b>FAR 2017</b>          | 61 000 €                        | 15 %        | 9 150 €                   |
|                    | <b>FAR sport</b>         | 61 000 €                        | 15 %        | 9 150 €                   |
|                    | <b>FAR 2018</b>          | 93 189 €                        | 20 %        | 18 639 €                  |
| Parlementaire      | <b>Mr Mayet</b>          |                                 |             | 5 935 €                   |
| CRAM               | <b>Carsat (en cours)</b> | 102 072 €                       | 50%         | 51036 €                   |
| Banque             | <b>Emprunt LMT</b>       | 103 694 €                       |             |                           |
| Total H.T.         |                          |                                 |             | 162 310 €                 |
|                    |                          |                                 |             |                           |

### **Nature des investissements :**

Travaux selon devis : **229 664 €**

Maîtrise d'œuvre et diagnostics divers : **26 340 €**

Aménagement mobilier (pour information) : **10 000 €**

- approuve le plan de financement du projet dans sa globalité :

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Délibération 2017-séance du 11/04/17 – n°25**

## **9. Soutien aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de L'AMRF pour un soutien aux territoires d'Outre-Mer sinistrés par l'ouragan Irma.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement d'un aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma.

- décide de reverser la somme de 160 € qui sera imputée au compte 6574 du budget pour la structure : Croix Rouge.

### **Délibération 2017-séance du 11/04/17 – n°26**

## **10. Questions diverses**

**Ramassage des ordures ménagères à la Boutanderie** : M le directeur du SICTOM a évoqué le problème de la récolte des ordures ménagères sur le hameau de la Boutanderie. En effet le camion, du fait de sa largeur, n'a plus la possibilité de passer sur le domaine privé de Mr et Mme Saboureau. Une solution doit être trouvée pour pallier à ce problème, tout en sachant qu'il n'existe aucun lieu de retournement public sur le hameau. La solution la moins onéreuse s'avère être de créer un lieu de stockage au carrefour de Théry, la Boutanderie sur le domaine privé de Mr et Mme Branchereau (à titre gracieux). Ce qui implique que chaque riverain, de ce côté de route devra porter ses poubelles sur ce lieu de collecte et que Mr et Mme Bardon devront, quant à eux, les porter sur le bord de la D9. Il avait été envisagé de créer, fut un temps, un détournement routier, mais ce dernier représentant environ 40 000€ d'investissement n'est pas envisageable dans l'immédiat, d'autant plus que la création de voirie supplémentaire est maintenant du domaine de la communauté de commune. Certains administrés ont estimé que le hameau de la Boutanderie était souvent ignoré dans les investissements. Il est rappelé que la commune est dotée de 10 hameaux dont elle a la charge et que les hameaux les plus éloignés sont encore moins bien lotis que ce dernier. Sur la Boutanderie, la route d'accès a été refaite récemment (d'autres n'ont pas eu d'intervention depuis 20 ans), une tonte bimensuelle est réalisée sur les accotements (d'autres n'ont qu'un broyage annuel ou rien du tout), une borne à un incendie va être installée. Certes, il n'y a plus d'éclairage public, (au passage certains hameaux n'en ont pas du tout) mais la convention d'installation de l'époque étant caduque, il n'est plus possible de le faire fonctionner et nous ne disposons d'aucun terrain public pour en installer d'autres.

**Syndicat de la vallée de l'Arnon** : La compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est maintenant du domaine de la Communauté de Communes. Celle-ci, n'ayant pas les compétences et le personnel requis pour mener à bien cette mission, souhaite transférer cette compétence aux syndicats de rivières. La Communauté de Communes étant une seule entité, il n'y a pas de distinction entre les communes, par conséquent Chouday doit adhérer au syndicat correspondant à son bassin versant même si elle n'a pas de rivière : le SIAVAA.

**Office de tourisme de Vatan et mise à disposition du terrain de tennis de Chouday** : Le terrain de tennis de Chouday ne sera pas utilisé, malgré notre proposition, l'office du tourisme a estimé que nous y mettions de la mauvaise volonté et préférerait ne pas l'inclure dans l'offre.

**Reprise des branchements en plomb sur la commune de Chouday** : La société SERC par l'intermédiaire du syndicat du Cousseron interviendra sur la commune d'ici le mois d'octobre pour reprendre les branchements encore pourvus en plomb. 16 branchements sont concernés dont 1 route de Ségry, 2 rue de l'église, 3 et 10 route de St Ambroix, M Millet, le Petit Métifeu, le Château, Théry et la Boutanderie.

**Cadeau de nouvelle année** : L'an passé nous avons offert aux habitants un bloc note lors de la remise des poubelles. Il est proposé d'offrir cette année un autre présent demandant un investissement de 177 euros hors taxes qui sera donné aux administrés lorsqu'ils viendront prendre livraison de leurs sacs poubelles à la mairie ou lors des vœux de la commune.

**Remerciements de Joëlle Bonnefoy** : Joëlle et sa famille remercient le conseil pour l'attention qui leur a été portée lors du décès de Jean-Pierre.

**Ligue contre le cancer** : La Ligue remercie l'ensemble du conseil pour l'attribution de subvention de 200 euros.

**Résultat recensement** : 75 adresses d'habitation dont 56 résidences principales soit 19 résidences secondaires ou vacantes. 153 habitants hors personnes rattachées.

**VC10** : La route menant à la SOTEP a été entièrement refaite fin août en co-financement avec Issoudun.

Fin de séance à 21h45.